

L'an deux mille vingt-trois, le seize-mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 au domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	13 + 0	13
Total des voix : 15		

Date de convocation
02/03/2023

Délibération
n°23_03_B2_24

Etaient présents :

10 représentants des communes (1 voix chacun) : Bernard CLAP (Trigance) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Antoine FAURE (Aups) ; Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) ; Arlette RUIZ (Saint Julien le Montagnier) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) ; Philippe MARANGES (Castellane) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : Michèle BIZOT-GASTALDI : communauté de communes Provence Alpes Verdon ; Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentant de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : Jean-Charles BORGHINI

Remboursements à Guilaine MAUREL et Antoine PRIOUL

Il est proposé aux membres du Bureau de rembourser :

- **Guilaine MAUREL**, responsable administratif et financier du Parc, des frais d'envoi postaux (envoi de colis et recommandés) pour un montant de **60,65 €** qu'elle a dû avancer dans la mesure où le système de paiement sur facture à La Poste n'était pas opérationnel ;
- **Antoine PRIOUL**, coordinateur des écogardes du Parc, de l'achat d'un faisceau électrique pour la remorque du bateau et pour un montant de **29,09 €** ;

Entendu l'exposé du Président, les membres du Bureau à l'unanimité :

- approuvent les remboursements ainsi présentés sur la base des justificatifs,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP

